

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

CESSION PARTIELLE DE LA PARCELLE COMMUNALE EK83. AUTORISATION

Séance du 29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, Mme Picard, M Hélaudais, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Bessière à M Hélaudais
Mme Courrèges à M Hélaudais
M Augé à Mme Picard
M Acquaviva à M Mangon

Secrétaire de séance : M Francis Royer.

La séance est ouverte,

Délibération du : 29 juin 2021
Rendue exécutoire le : 1 juillet 2021
Publiée le : 1 juillet 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 29 juin 2021

CESSION PARTIELLE DE LA PARCELLE COMMUNALE EK83. AUTORISATION

M Jean-Luc Trichard, Adjoint au Maire délégué Urbanisme, aménagement et paysage, transports collectifs et forêts, présente le rapport suivant.

La Ville de Saint-Médard-en-Jalles est propriétaire de la parcelle EK 83. Elle est située 16 allée des Acacias, et accueille le groupe scolaire de la Garenne.

Madame Borges et Monsieur Gornas, demeurant 16 allée des Chênes, propriétaires de la parcelle EK219, souhaitent développer leur foncier en faisant l'acquisition de la portion triangulaire de la parcelle communale qui jouxte leur terrain. Le détachement de la parcelle représente une surface de 11 m².

Par courrier en date du 06/04/2021, Madame Borges et Monsieur Gornas, sollicitent l'acquisition des 11 m² à détacher de la parcelle communale, au prix de 10 € le m², soit un total de 110,00 €. Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par les acquéreurs.

Après avis de la commission du 22 juin 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise la cession de 11 m² à prendre sur la parcelle communale EK83 pour le compte de Madame Borges et Monsieur Gornas au prix de 110,00 €.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à la cession de ce bien et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Impute la recette sur les crédits de l'exercice 2021, article 775.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 29 juin 2021

pour expédition conforme

Le maire,

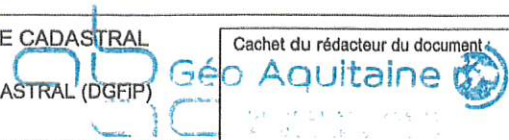


Stéphane Delpeyrat
Stéphane Delpeyrat

Commune : 033449
Saint-Médard-en-Jalles

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document



Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le
A
Par

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : 01/04/2021..... effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par M géomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463.
A. CASTELNAU DE MEDOC , le 15/04/2021.....

Document dressé par
T. RIAN TANIDA
à CASTELNAU DE MEDOC
Date 15/04/2021
Signature :

Section : EK
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : P4
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 15/04/2021

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une enquête (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien révisé du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de faculté expropriant).

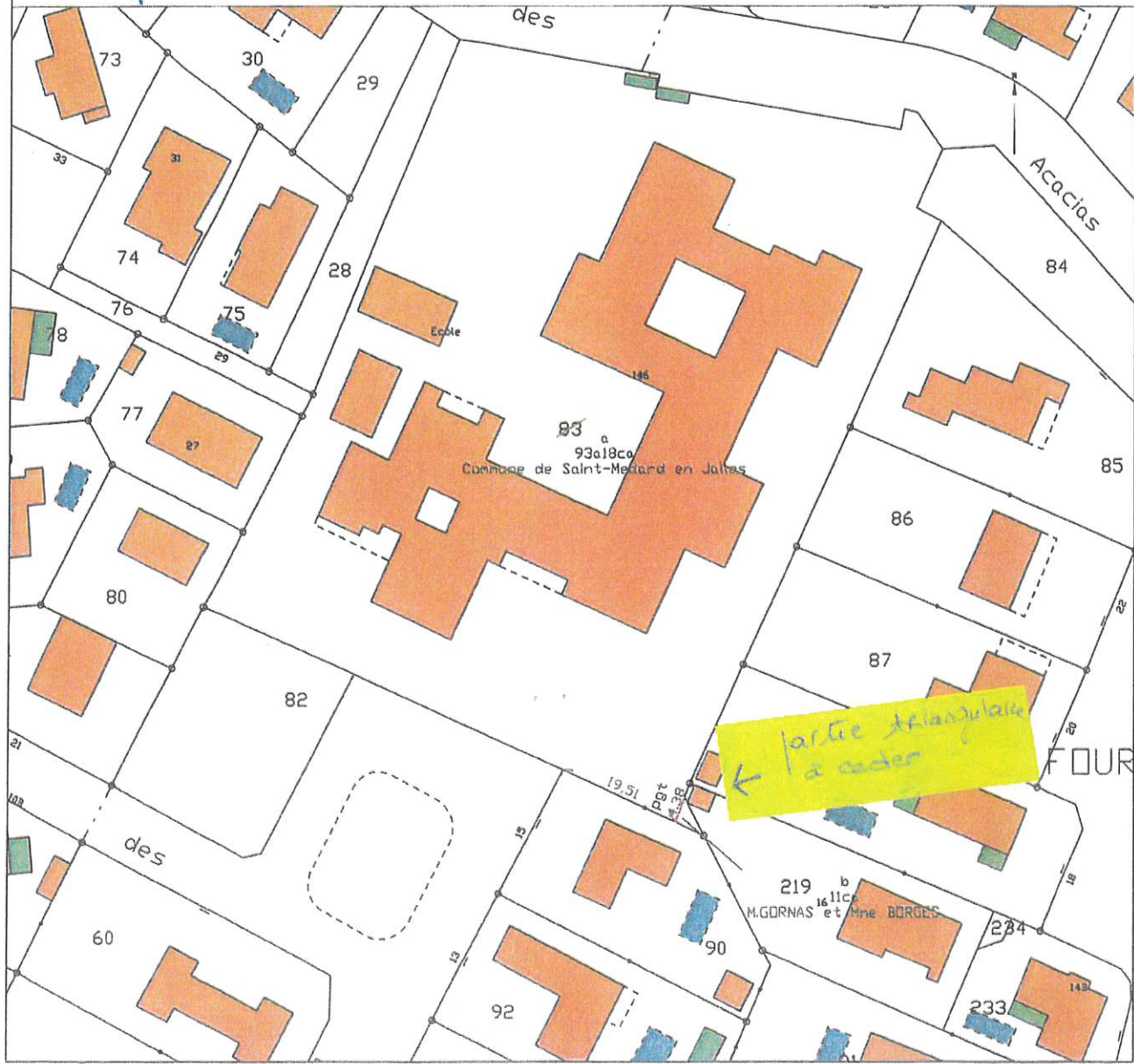
DMPC NUMERIQUE

Commune de Saint-Médard en Jalles

Représentée par : Eric Mellin
Conseiller municipal délégué
Un bonisme, espaces verts et voirie

M. Nicolas GORNAS

Mme Véronique BORGES





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_098
Date de la décision :	2021-06-29 00:00:00+02
Objet :	CESSION PARTIELLE DE LA PARCELLE COMMUNALE EK83. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	033-213304496-20210629-DG21_098-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20210629-DG21_098-DE-1-1_0.xml	text/xml	880
Nom original :		
DG21_098.pdf	application/pdf	826010
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20210629-DG21_098-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	826010

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 juillet 2021 à 10h36min25s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 juillet 2021 à 10h36min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2021 à 10h37min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 juillet 2021 à 10h38min38s	Reçu par le MI le 2021-07-01